

Distr. générale 14 septembre 2009 Français Original: anglais

Assemblée générale Soixante-troisième session Point 19 de l'ordre du jour Nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Conseil de sécurité Soixante-quatrième année

## Lettre datée du 24 juillet 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, de vous faire tenir ci-joint la Déclaration spéciale des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui a été adoptée au quinzième Sommet du Mouvement, tenu du 11 au 16 juillet 2009 à Charm el-Cheikh (Égypte) (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration susmentionnée comme document de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Maged Abdelaziz





Annexe de la lettre datée du 24 juillet 2009 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration spéciale des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Les chefs d'État et de gouvernement renouvellent l'engagement du Mouvement des pays non-alignés de défendre, préserver et promouvoir la Charte des Nations Unies et le droit international.

Ils réaffirment fermement leur rejet de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures ou de lois coercitives extraterritoriales ou unilatérales, y compris les sanctions économiques unilatérales ou autres mesures illicites contraires au droit international qui visent à exercer des pressions sur les pays non alignés afin de les empêcher d'exercer leur droit de décider, en toute liberté, de leur propre système politique, économique et social. Dans cette perspective, ils appellent tous les États à s'abstenir de reconnaître de telles mesures ou lois, qui sapent les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et menacent gravement la liberté du commerce, de la navigation et de l'investissement.

Les chefs d'État et de gouvernement soulignent qu'en aucune circonstance les peuples ne peuvent être privés de leurs moyens de subsistance et de développement.

L'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba est en place depuis 50 ans. Soixante-dix pour cent des Cubains sont nés sous le régime de l'embargo.

Les chefs d'État et de gouvernement se déclarent préoccupés par la poursuite de cette politique unilatérale de longue date aux effets extraterritoriaux, alors même qu'elle a été constamment rejetée par une écrasante majorité d'États.

Outre les 17 résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la nécessité de mettre fin à l'embargo imposé à Cuba, un grand nombre d'autres déclarations et résolutions de différents gouvernements, ainsi que d'entités et organismes intergouvernementaux, et notamment, des années durant, le Mouvement des non-alignés, ont clairement exprimé le rejet de la poursuite de cette politique de la part de la communauté internationale et de l'opinion publique mondiale.

Le caractère extraterritorial de l'embargo, qui a été institutionnalisé et systématisé par les lois Torricelli et Helms-Burton, a causé de graves dommages supplémentaires à l'économie cubaine durant les deux dernières décennies, à travers les relations économiques de Cuba avec les pays tiers comme avec les filiales d'entreprises des États-Unis.

À ce propos, les chefs d'État et de gouvernement exhortent une fois de plus le Gouvernement des États-Unis à mettre immédiatement fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui, outre son caractère unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international, ainsi qu'au principe des relations de bon voisinage, est la cause d'immenses souffrances humaines et

2 09-54780

pertes matérielles ainsi que de dommages et économiques et financiers qui ont porté atteinte à la prospérité et au bien-être du peuple cubain. Ils exhortent également le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à se mettre immédiatement et entièrement en conformité avec toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Charm el-Cheikh, juillet 2009

09-54780